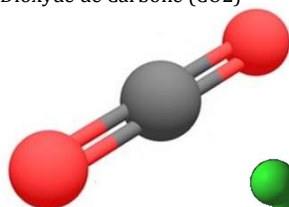


■ ■ ■ MAISON DE SANTÉ
MARIE GALÈNE

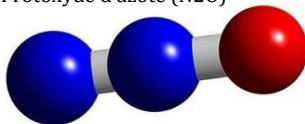
Association des Dames du Calvaire



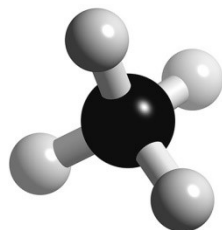
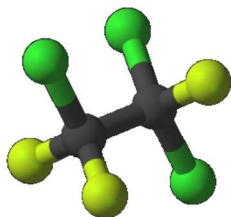
Dioxyde de Carbone (CO₂)



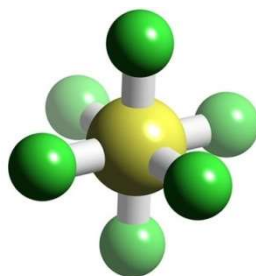
Protoxyde d'azote (N₂O)



Chlorofluocarbure (CFC)



Méthane (CH₄)



Hexafluorure de soufre (SF₆)

Bilan
d'Emissions de
Gaz à Effet de
Serre

2023

DOC/DDU/002/G

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. PRESENTATION GENERALE	5
a. Description de la personne morale	5
b. Description sommaire de l'activité	5
c. Description sommaire des locaux.....	5
d. Schéma des périmètres organisationnels de la personne morale retenu.....	6
e. Description du périmètre opérationnel retenus.....	7
f. Année de reporting de l'exercice et année de référence	9
II. SYNTHESE DES RESULTATS.....	9
a. Emissions directes de GES	9
b. Emissions Indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de valeur importée.....	9
c. Autres émissions indirectes de GES	10
d. Emissions évitées	11
e. Incertitude des résultats	11
III. Exploitation des données	12
IV. PUBLICATION.....	13
a. Publication Externe	13
b. Publication Interne	13
c. Coordonnées de la personne responsable du BEGES	13
V. PLAN D' ACTIONS POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS	14
ANNEXE	15

INTRODUCTION

L'effet de serre peut être présenté comme un phénomène naturel qui permet à l'atmosphère de se réchauffer à partir de la chaleur rayonnée par les surfaces terrestres grâce à la présence dans l'air de gaz tels que la vapeur d'eau, le gaz carbonique, le méthane ...

Beaucoup de ces gaz à effet de serre sont présents à l'état naturel dans l'atmosphère, mais certains sont également émis par l'homme de sorte que leur concentration augmente de manière importante. Le gaz carbonique étant le principal gaz à effet de serre émis par l'activité humaine.

D'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) s'appuyant sur un rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), ses concentrations ont augmenté de plus de 30% depuis l'ère préindustrielle : 379 ppm en 2005 contre 280 ppm en 1750. Il s'agit d'un niveau inégalé depuis 650 000 ans.

Les effets combinés de tous les gaz à effet de serre sont équivalents aujourd'hui à une augmentation de 50% de CO₂ depuis 1750.

Le protocole de Kyoto (1997) donne la liste suivante pour les 6 principaux gaz à effet de serre :

- ✓ Dioxyde de Carbone (CO₂) ;
- ✓ Méthane (CH₄) ;
- ✓ Protoxyde d'azote (N₂O) ;
- ✓ Hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- ✓ Hexafluorure de soufre (SF₆) ;
- ✓ Chlorofluocarbure (CFC).

Ce protocole impose aux pays signataires une réduction des émissions d'au moins 5% d'ici 2012 par rapport à 1990.

Principaux gaz à effet de serre	Principales sources
CO ₂	déboisements, combustions, chauffages, production d'énergie à partir de combustibles fossiles, automobiles,
CH ₄	élevage de bétail (gaz issu de la digestion chez les ruminants), fermentation naturelle de matière organique en absence d'oxygène (marais, culture de riz, sites d'enfouissement de déchets organiques, etc), combustion de biomasse, diffusion de gaz naturel, houillère,
N ₂ O	combustions, dénitrification des sols, engrais azotés,
CFC, HCFC	fluides frigorigènes ou caloporteurs (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs,...) gaz propulseurs de mousses et d'aérosols)
SF ₆	industrie, semi-conducteurs, construction électrique, etc

D'ici 2050, la France s'est aussi engagée à diviser par 4 les émissions de ces 6 gaz à effet de serre.

Le tableau ci-contre montre les principales sources d'émission des 6 gaz en question.

La France, de part son engagement, doit mettre en œuvre une politique volontariste et des dispositifs permettant d'aboutir à une réduction des émissions de GES.

Dans le cadre des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à savoir une baisse de 20% en 2020 par rapport aux émissions de 1990, l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II) rend désormais obligatoire l'établissement d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) selon les modalités définies dans le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011.

La réalisation de BEGES est cependant uniquement obligatoire pour les organisations de plus de 500 salariés (+250 pour les régions et départements d'outre-mer).

Un établissement de santé de par sa fonction sociale se doit d'être exemplaire. Il est acteur au service des patients, employeur, mais aussi consommateur de ressources, d'énergie fossiles, producteur de déchets parfois dangereux et de nuisances. En effet, le secteur de la santé consomme environ 12 % de l'énergie du secteur tertiaire en France et a vu ses consommations énergétiques augmenter de 4 % entre 2000 et 2010 (Chiffres clés, ADEME 2012).

Comme chaque entreprise, la Maison de Santé est consciente de sa responsabilité sociale et environnementale.

La Maison de Santé Marie Galène, engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, souhaite également profiter de cette méthodologie pour suivre et ainsi réduire ses émissions de GES. Cette démarche volontaire étant donné que la taille (98 salariés) de l'établissement nous aurait permis de s'exempter est en parfaite adéquation avec nos valeurs.

Ces bilans d'émissions de GES doivent nous permettre d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction des émissions.



Le Bilan suivant est réalisé suivant la méthodologie définie dans le « Guide de Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre : secteurs établissements sanitaires et médico-sociaux » publié par l'ADEME (2013) et est conforme à la norme ISO/TR 14069:2013 (Quantification et rapport des émissions de gaz à effet de serre pour les organisations - Directives d'application de l'ISO 14064-1).

Figure 1 - Aperçu des flux liés aux établissements de santé et médico-sociaux (source FHF).

I. P R E S E N T A T I O N G E N E R A L E

a. D e s c r i p t i o n d e l a p e r s o n n e m o r a l e

Raison sociale :	Association des Dames du Calvaire
Nom commercial	Maison de Santé Marie Galène
Code NAF :	8610Z
Code SIRET :	78187582800019
Code INSEE :	914 33 110 0005
Code FINESS :	330000217
Adresse :	30 rue Kléber – 33200 Bordeaux
Nombre de salariés :	98 (2020)
Capacité d'accueil :	73 lits et places

b. D e s c r i p t i o n s o m m a i r e d e l ' a c t i v i t é

La Maison de Santé Marie Galène est **un établissement de Santé privé à but non lucratif** (ESPIC) de 75 lits et places spécialisé dans **la réadaptation de personnes âgées**, dans la prise en charge de **patients atteints de tumeurs cérébrales** et dans les **Soins Palliatifs** (Unité et lits identifiés).

La Maison de Santé est gérée par une Association reconnue d'utilité publique en 1948 : **l'Association des Dames du Calvaire**.

La structure dispose également d'une Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) intervenant dans de nombreux établissements de Santé privés, Publics et ESPIC de la région Bordelaise ainsi que d'un département de formations continues.

La Maison de Santé prend en charge des personnes âgées poly-pathologiques nécessitant des soins diététiques adaptés à leur état. Ils peuvent être atteints de pathologies cancéreuses, endocriniennes, ou relevant de l'orthopédie ...

La moyenne d'âge des patients accueillis est de 81 ans. La durée moyenne de séjour au sein du secteur SSR est de 37 j contre 14 j à l'Unité de Soins Palliatifs. Des patients plus jeunes hospitalisés plus longtemps sont également pris en charge au sein des lits de Tumeur Cérébrale (UTC).

La Maison de Santé dispose d'un seul site de plus de 5 917 m² située à Bordeaux dans le quartier de Caudéran depuis 1906.

c. D e s c r i p t i o n s o m m a i r e d e s l o c a u x

La Maison de Santé dispose d'un seul site de plus de 5 917 m² sur trois niveaux situé à Bordeaux dans le quartier de Caudéran depuis 1906.



Les services de Soins sont répartis sur deux niveaux.

Nous retrouvons au rez-de-chaussée l'**Unité de Soins Palliatifs (USP)** constituée de 12 Chambres particulières ainsi que l'**Unité d'Hospitalisation de Jour (HDJ)** équipée de 3 places.

Le reste du rez-de-chaussée est dévolu aux locaux techniques dont les locaux de restauration et aux bureaux du secteur Administratif.



Nous retrouvons au 1er étage de l'établissement les **60 lits du secteur de Soins de Suite et Réadaptation (SSR)** répartis en 10 chambres à deux lits et 40 chambres particulières.

L'établissement dispose de 3 ascenseurs dont un desservant les trois étages du bâtiment Aile 1.

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par deux chaudières à gaz.

Des travaux ont été initiés sur le bâtiment de l'unité de soins palliatifs en Septembre 2020 sur une surface de 800 m². Ces travaux vont nécessairement impacter les consommations d'énergie et d'eau sur la période.

d. Schéma des périmètres organisationnels de la personne morale retenu

Mode de consolidation : contrôle financier et contrôle opérationnel.

Le bilan prend en compte les émissions générées par :

- ✓ L'ensemble des locaux permettant de réaliser l'activité de Soins de la Maison de Santé Marie Galène comprenant :
 - Les bâtiments Aile 1, 2 et 3 ;

- Le bâtiment du département de formation.
- ✓ L'ensemble de la flotte de véhicule de l'établissement comprenant :
 - Le véhicule de fonction ;
 - Le véhicule de service ;
 - La flotte de véhicule de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP).

e. Description du périmètre opérationnel retenu

Emissions directes (scope 1) :

- ✓ Sources fixes : Combustion sur place,
- ✓ Sources mobiles : Combustion de carburant des véhicules possédés,
- ✓ Hors énergie : Fuites de fluides frigorigènes.

Emissions indirectes liées à l'électricité (scope 2) :

- ✓ Achats d'électricité.

Le tableau ci-dessous décrit les catégories, postes et sources d'émission des GES par la Maison de Santé :

Scopes / Catégories		Postes d'émission	Sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Chaudière gaz, cuisine, groupes électrogènes.
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Flotte de véhicules
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non concerné
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes
	5	Emissions issues de la biomasse	Composteurs, déchets verts.
Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation d'électricité.
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid.	Non concerné

Scope 3 : Autres Emissions indirectes de GES	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Extraction, production et transport des combustibles consommés
	9	Achats de produits ou services	Extraction et production des intrants matériels et immatériels de l'organisation (médicaments, linge, prestation de nettoyage, etc.) qui ne sont pas inclus dans les autres postes.
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés tels que les bâtiments, les équipements médicaux, etc.
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets (DAOM, DASRI, papier, etc.)
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par l'établissement
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à l'établissement
	14	Franchise amont	Non concerné
	15	Actifs en leasing amont	Non concerné
	16	Investissements	Non concerné
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liée au transport des visiteurs de l'organisation qu'ils soient patients, visiteurs, fournisseurs ou autre
	18	Transport de marchandise aval	
	19	Utilisation des produits vendus	Non concerné
	20	Fin de vie des produits vendus	Non concerné
	21	Franchise aval	Non concerné
	22	Leasing aval	Non concerné
	23	Déplacements domicile travail	Déplacement domicile travail et télétravail

**f. Année de reporting de l'exercice et
année de référence**

Année de reporting :	2023
Année de référence :	2022

II. SYNTHESE DES RESULTATS

Les tableaux suivants ont été élaborés avec les données de la **Base Carbone** de l'ADEME. Ils sont structurés suivant le **format de restitution pour la publication du bilan GES réglementaire** publié par l'ADEME.

a. Emissions directes de GES

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)
Emissions directes	1 Emissions directes des sources fixes de combustion	159,28	0	0	0	159,28
	2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1,69				1,69
	3 Emissions directes des procédés hors énergie	0,00	0	0	0	0,00
	4 Emissions directes fugitives	2,47				2,47
	5 Emissions issues de la biomasse	0	0	0	0	0,00
	Sous total	171,65	0,00	0,00	0,00	163,45

**b. Emissions Indirectes de GES associées
à la production d'électricité, de
chaleur ou de valeur importée**

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	15,18	0,00	0,00	0,00	15,18
	7 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total	15,18	0,00	0,00	0,00	15,18

C. Autres émissions indirectes de GES

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)
Autres émissions indirectes*	8					
	9					
	10					
	11	16,00				16,00
	12					
	13	0,00				0,00
	14					
	15					
	16					
	17					
	18					
	19					
	20					
	21					
	22					
	23					
	24					
	Sous total	16,00				16,00

Cette catégorie d'émissions est non concernée par l'obligation réglementaire et est plus difficile à suivre compte tenu des données informatisées dont nous disposons. Nous avons réalisé un suivi pour les déplacements professionnels par des moyens appartenant à l'établissement et également au niveau du traitement de nos déchets.

Pour le calcul du volume d'eaux usées, il est considéré que toute l'eau utilisée dans les locaux finit en eaux usées. En effet, il n'a y a pas d'autre usage que l'usage sanitaire de l'eau.

d. Emissions évitées

Les émissions évitées ne sont pas suivies l'année du premier BEGES.

		Emissions évitées de GES (en Tonnes)
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total (TCO2e)
Emissions directes	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	Sous total	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	
	7	
	Sous total	
Autres émissions indirectes*	8	
	9	
	10	
	11	
	12	
	13	
	14	
	15	
	16	
	17	
	18	
	19	
	20	
	21	
	22	
	23	
	24	
	Sous total	

e. Incertitude des résultats

Pour chaque source d'émissions de gaz à effet de serre, nous nous sommes attachés à définir :

- ✓ une incertitude relative à la **fiabilité de la donnée d'activité** ;

En effet, certaines données sont connues avec précision, comme par exemple la consommation d'énergie, les litres de carburant ... d'autres sont estimées ou extrapolées (pertes de liquides frigorigènes ...).

- ✓ une incertitude relative à la qualité **des facteurs d'émissions (FE)** utilisés.

Les incertitudes relatives aux FE sont issues de la Base Carbone. Les FE sont des facteurs moyens qui résultent de différentes études telles que des analyses de cycle de vie. Ils présentent des taux d'incertitudes variables selon la validité et la source de l'étude utilisée pouvant aller de 5 à 50%.

Les pourcentages d'incertitude retenus pour ce BEGES sont les suivants :

Poste	Incertainitude
Electricité	5%
Gaz	5%
Carburant flotte	5%
Déplacements de personnes	40%
Réfrigération et climatisation	60%
Déchets	20%

Le pourcentage d'incertitude concernant les déplacements de personnes est important car les données utilisées ne contiennent pas les déplacements en avion des Cadres de l'établissement.

De plus, le pourcentage d'incertitude concernant les équipements de réfrigération et de climatisation est important car nous ne disposons pas d'un inventaire complet des groupes froids contenant moins de 2kg de fluide frigorigène.

III. Exploitation des données

Afin de suivre l'évolution des émissions de GES, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs carbone pour l'établissement. Ceux-ci auront pour objectif d'apprécier l'efficacité des actions citées dans le plan du titre V d'une année sur l'autre.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- ✓ Emissions de GES / lit et place ;
- ✓ Emissions de GES / salarié ;
- ✓ Emissions de GES / journée d'hospitalisation.

Les valeurs de ces indicateurs pour l'année 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeurs 2023 en Tonne de CO2 équivalent
Emissions de GES / lit et place	2,66
Emissions de GES / salarié	1,98
Emissions de GES / journée d'hospitalisation	0.00827 (8.27 kg CO2e)

L'établissement avec **194,63TCO2e** (contre **201,42TCO2e** en 2020) émis par an a le même impact sur l'environnement qu'un groupe de 17,7 Français environ. (1 Français = 11 TeqCO2/an).

Cette valeur parait faible en comparaison avec les valeurs constatées dans le secteur.
L'étendue des données relevées devra être améliorée en 2024 afin d'affiner les résultats.

IV. P U B L I C A T I O N

a. P u b l i c a t i o n E x t e r n e

Adresse du site Internet où est mis à disposition du public le bilan d'émissions de GES

<http://www.mariegalene.org/qualite-certification/developpement-durable/>

b. P u b l i c a t i o n I n t e r n e

Le BEGES est mis à disposition du personnel de l'établissement sur le portail intranet BlueMedi.

c. C o o r d o n n é e s d e l a p e r s o n n e r e s p o n s a b l e d u B E G E S

Responsable du bilan d'émission de GES

Nom :	M. Rémy BIRONNEAU
--------------	--------------------------

Fonction :	Adjoint de Direction
-------------------	-----------------------------

Référent Développement Durable

Adresse :	30 rue Kléber 33 200 Bordeaux
------------------	----------------------------------

Téléphone :	05.57.22.25.65
--------------------	----------------

Fax :	05.56.08.32.09
--------------	----------------

e-mail :	r.bironneau@mariegalene.org
-----------------	--

V. PLAN D' ACTIONS POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS

Extrait Programme Environnemental 2018 – 2023

ANNEXE

Tableau réglementaire des Emissions de GES

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)					
		CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes	159,28	167,20	0	0	0	159,28	
	1,69	0,62				1,69	
	0,00	0,00	0	0	0	0,00	
	2,47	3,83				2,47	
	0	0	0	0	0	0,00	
	163,45	171,65	0,00	0,00	0,00	163,45	0,00
Emissions indirectes associées à l'énergie	15,18	13,48	0,00	0,00	0,00	15,18	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	15,18	13,48	0,00	0,00	0,00	15,18	
Autres émissions indirectes*							
	16,00	16,30				16,00	
	0,00	0,00				0,00	
	16,00	16,30				16,00	
TOTAL		194,63	0,00	0,00	0,00	194,63	